



COMMUNE DE TRAENHEIM

Traenheim Mai 2021

TRAVAUX RUE PRINCIPALE

Les travaux de réfection de la rue Principale qui ont démarré il y a quelques semaines, génèrent des contraintes pour la circulation des véhicules (et des piétons). Afin de minimiser la gêne occasionnée, nous vous adressons un plan de phasage (ci-joint) qui a été validé pour garantir le maintien des accès aux commerces, ainsi qu'aux secours.

La fin des travaux est prévue fin juillet 2021, merci pour votre patience et pour votre compréhension.

URBANISME - RAPPEL

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment (ex. : local commercial qui devient un logement).

La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Une déclaration préalable de travaux est exigée si vous créez à la fois :

- Plus de 5 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher
- Une emprise au sol et une surface de plancher inférieures ou égales à 20 m²

Traenheim étant couvert par le PLU (plan local d'urbanisme), vous pouvez créer jusqu'à 40 m² d'extension en déposant une DP.

Si l'agrandissement est compris entre 20 m² et 40 m² et qu'il porte la surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher, **il faudra demander un permis de construire et recourir à un architecte.**

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

En vue des Elections Départementales et Régionales, qui se déroulent les 20 et 27 juin 2021, vous devez **obligatoirement être inscrits sur les listes électorales.**

Vous avez 2 possibilités : vous rendre en mairie munis de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile, soit vous inscrire via le site : www.service-public.fr

Date limite d'inscription : le 14 mai 2021.

CIVISME

RAPPEL Bruits et nuisances sonores

Les beaux jours approchent à notre grande satisfaction. Le soleil et la chaleur incitent les gens à passer de beaux moments sur leur terrasse et jardin. Il va de soi, fenêtres et portes ouvertes, que des bruits de diverses natures sont fréquents.

Afin d'éviter les problèmes de voisinage, il est raisonnable de tondre votre pelouse (ou tout autre activité bruyante) aux horaires autorisés (**arrêté municipal du 13/06/2017**)

Merci de respecter vos voisins, qui vous respecteront à leur tour.

RAPPEL Décharges sauvages

Les abords des conteneurs de tri sélectif de Traenheim régulièrement jonchés d'ordures, ainsi que les abandons sauvages récurrents. Dans ces cadres bien précis, la propreté de ces zones dépend uniquement de la responsabilité des usagers.

Rappel : Abandon sauvage de déchets : 68 à 1 500€ d'amende (art. 541-3 du code de l'environnement)

RAPPEL Vitesse excessive

Compte-tenu des travaux en cours Rue Principale, des déviations ont été mises en place, ainsi que des panneaux de limitation de vitesse (30 km/heure). Malgré cela, nous constatons un comportement déplorable de certains des automobilistes qui circulent dans Traenheim et passent outre le code de la route.

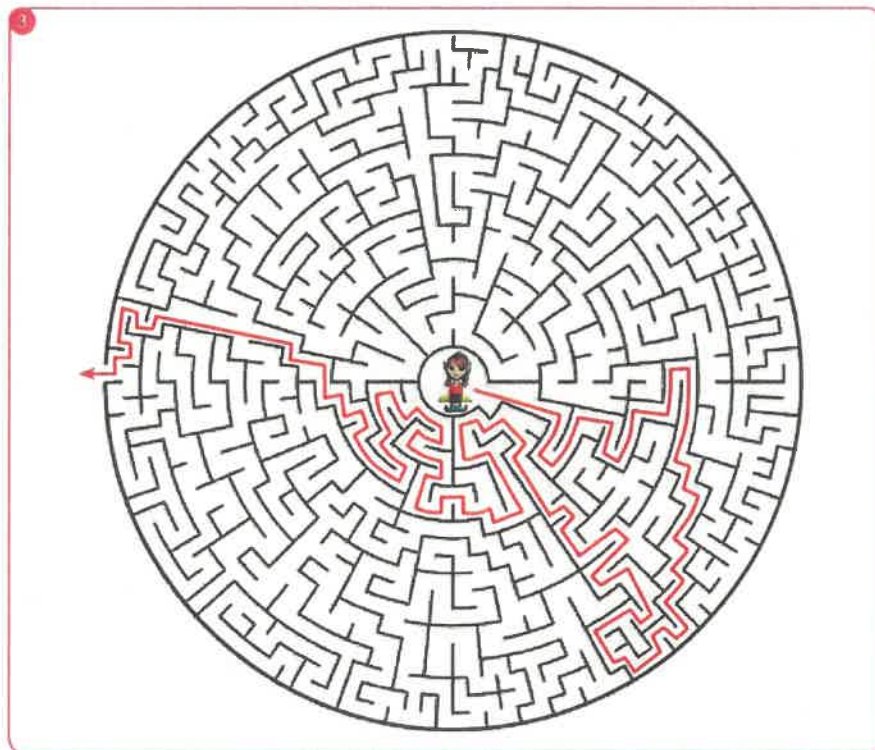
La sécurité de tous dépend du comportement de chacun d'entre vous !





Prochaine collecte (poubelle bleue + sac plastique) :
Vendredi 21 mai 2021

REPONSES JEUX DNT 2020



Avec mes meilleures salutations
Le Maire : Gérard STROHMENGER



4, Rue de l'Ecole - 67310 - TRAENHEIM

Tél.03.88.50.38.59 - Courriel : mairie@traenheim.fr - site internet : www.traenheim.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Mardi et jeudi de 15 h à 18h - Mercredi de 8h à 11h

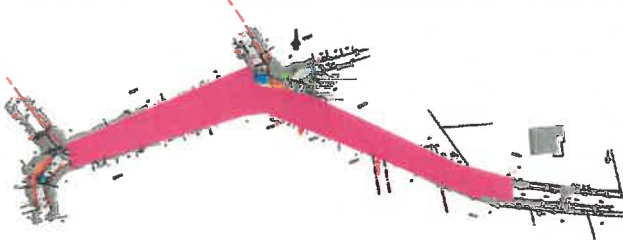


DIEBOLT

TRAVAUX PUBLICS

TRAENHEIM - AMENAGEMENT ET MISE EN SECURITE DE LA rue principale RD225

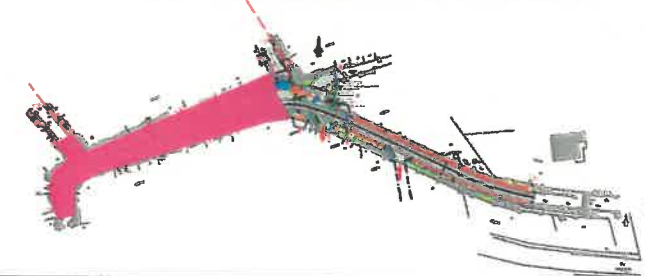
1 DU 19/04/21 AU 23/04/21
ROUTE BARREE pour travaux de terrassements
Déviation par la rue du Clocher + rue du Moulin + rue de l'Ecole



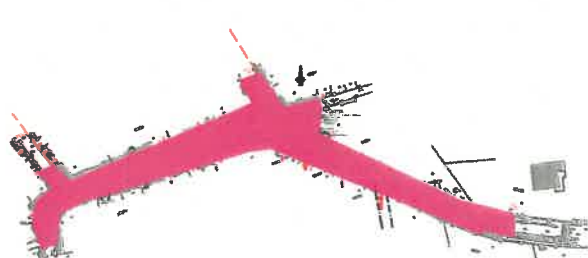
4 DU 21/06/21 AU 30/06/21
ROUTE BARREE Rue de Moulin et Rue de l'Ecole pour travaux de voirie



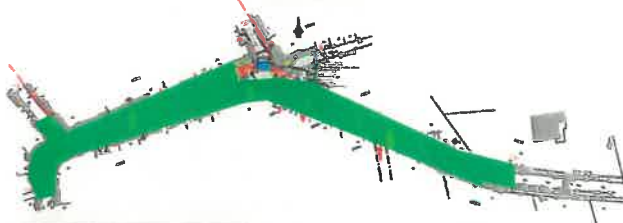
2 DU 26/04/21 AU 10/05/21
ROUTE BARREE pour travaux terrassements et réseaux
Déviation par la rue du clocher et rue du Moulin



5 DU 01/07/21 AU 02/07/21
ROUTE BARRE pour travaux d'enrobés



3 DU 10/05/21 AU 18/06/21
CIRCULATION ALTERNEE (sauf enobés à définir) travaux voirie
Déviation conseillée par la rue du Clocher + rue du Moulin + rue de l'Ecole



6 DU 05/07/21 AU 16/07/21
CIRCULATION ALTERNEE pour signalisation / marquage et finitions

